

ANNEXE V

**TABLEAUX DE
CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES**

TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES

Certificat d'aptitude professionnelle Menuiserie - Agencement (arrêté du 11 juin 1987 modifié) dernière session 2004	Certificat d'aptitude professionnelle Menuisier - Installateur (défini par le présent arrêté) première session 2005
<u>EP2</u> Préparation et mise en œuvre	<u>UP3</u> Fabrication d'ouvrages spécifiques
<u>EG1/UT</u> Expression française	<u>UG1</u> Français et histoire-géographie
<u>EG2/UT</u> Mathématiques-sciences physiques	<u>UG2</u> Mathématiques-sciences
<u>EG3/UT</u> Vie sociale et professionnelle	
<u>EG4/UT</u> Éducation physique et sportive	<u>UG3</u> Éducation physique et sportive

NB : A compter du 1^{er} septembre 2002, toute note, supérieure ou inférieure à 10/20, obtenue aux épreuves peut être conservée (décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 relatif au CAP).

TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES

Certificat d'aptitude professionnelle Fabrication Industrielle de Mobiliers et Menuiseries (arrêté du 11 juin 1987 modifié) dernière session 2004	Certificat d'aptitude professionnelle Menuisier - Installateur (défini par le présent arrêté) première session 2005
<u>EP2</u> Préparation et mise en œuvre	<u>UP3</u> Fabrication d'ouvrages spécifiques
<u>EG1/UT</u> Expression française	<u>UG1</u> Français et histoire-géographie
<u>EG2/UT</u> Mathématiques-sciences physiques	<u>UG2</u> Mathématiques-sciences
<u>EG3/UT</u> Vie sociale et professionnelle	
<u>EG4/UT</u> Éducation physique et sportive	<u>UG4</u> Éducation physique et sportive

NB : A compter du 1^{er} septembre 2002, toute note, supérieure ou inférieure à 10/20, obtenue aux épreuves peut être conservée (décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 relatif au CAP).